



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration SNES-FSU au CTSD 77 sur les Dotations des collèges pour la rentrée 2019

17 janvier 2019 reporté au 23 janvier 2019

Madame la Directrice Académique,

Le Ministre de l'Éducation Nationale affirme que tout va bien, que l'État, en l'occurrence le gouvernement auquel il appartient, est préoccupé de répondre aux besoins éducatifs de notre pays, de notre région, et donc, pouvons-nous supposer, de notre département. Or, les annonces ne font entrevoir qu'un resserrement du budget.

La dernière mobilisation des enseignants dans le secondaire a montré l'inquiétude de nos collègues. Dans la période actuelle, leurs préoccupations premières concernent, au-delà des salaires et de leur perte de pouvoir d'achat, les effectifs trop lourds dans la grande majorité des classes et des établissements.

Depuis longtemps nous alertons tant nos instances académiques, donc vous, que le Ministère, sur les conséquences néfastes de ces classes surchargées sur la réussite de tous les élèves ainsi que sur leur bien-être personnel et scolaire. Pour tous les enseignants, il est question de ce qui fait le cœur de leur mission : assurer à toutes et tous les élèves, l'accès à une bonne insertion sociale par l'acquisition de savoirs et de compétences de qualité.

Dans la période actuelle, où la majorité des français et des enseignants manifeste à travers des mouvements informels, comme "les gilets jaunes" et "les stylos rouges", leurs vitales revendications, tout en appelant à une égalité sociale plus réelle et non pas seulement virtuelle. Le Ministère se doit de donner à l'École les moyens de répondre à ces besoins.

Or, les réformes et les annonces du gouvernement ne sont pas faites pour nous rassurer car, en supprimant l'ISF, prélevé aux plus riches d'entre nous, tout en programmant des économies budgétaires à hauteur de 60 milliards d'euros d'ici à 2022, le gouvernement nous fait passer un double message : non-redistribution des richesses et moins de services publics (seul patrimoine des moins riches). Pour les personnels d'éducation cela signifie le gel des salaires pour tous et une prime au mérite pour quelques uns, des

menaces sur le statut et un recours accru aux contractuels, un plan de départ volontaire et des fermetures de classes et de postes. C'est ce que confirme l'annonce de la suppression de 2600 postes d'enseignants. Ces politiques creusent les inégalités sociales et territoriales et sont responsables de l'affaiblissement continu des services publics, que dénoncent aujourd'hui les mobilisations en cours.

Les suppressions de postes annoncées font plus que nous inquiéter, elles laissent apparaître une volonté, tout comme les réformes du Collège et du Lycée, de discriminer les établissements et donc les élèves, en réduisant l'éventail des disciplines par exemple, pour obtenir ainsi cette réduction de postes. La suppression du caractère national du baccalauréat, comme le fait, de lui ôter son identité de premier grade universitaire sont des indices de ce qui est en marche, une École discriminante.

Comme chaque année, le CTSD du mois de janvier présente les dotations horaires globales (DHG), lesquelles déterminent les moyens octroyés à chaque établissement et conditionnent les ouvertures et suppressions de postes à la rentrée suivante. La nouveauté réside cette année dans le fait que cette DHG acte la mise en œuvre de la réforme du lycée, réforme dénoncée par la majorité des personnels et par le SNES -FSU. Les mobilisations lycéennes du mois de décembre ont été motivées par la logique foncièrement inégalitaire des réformes menées au pas de charge et sans véritable concertation par le Ministère. Le dispositif « Parcours Sup » a consacré la concurrence généralisée de tous contre tous et l'introduction de la sélection, laissant sur le bord du chemin les élèves issus des catégories sociales et culturelles les moins favorisées, le défenseur des Droits lui-même en dénonce certains aspects discriminatoires.

La nouvelle architecture du baccalauréat et du lycée est de même nature : autoritaire et inégalitaire. La plus grande variété de choix vendue aux élèves par le Ministère ne sera pas au rendez-vous à la rentrée prochaine puisque les établissements ne proposeront pas tous les enseignements de spécialité. La réforme fait diminuer le nombre d'heures d'enseignement, et aura donc pour conséquence une montée des effectifs par classe. Il est illusoire de penser que le nombre faramineux d'heures attribuées pour le dispositif "devoirs faits" pourrait compenser cette diminution du nombre d'heures d'enseignement.

Le mécontentement de la profession et des usagers du service public d'Éducation n'est pas infondé, bien au contraire! Depuis 2005, les réformes engagées n'ont qu'un résultat : diminuer les moyens d'enseigner et donc d'étudier.

La réforme du collège en est l'exemple le plus récent : avec l'argument de remédier à la difficulté scolaire, les moyens ont été fortement amoindris, en diminuant le nombre d'heures d'enseignement, en limitant les choix d'enseignements optionnels, en supprimant des moyens de dédoublements.

Les résultats : davantage d'élèves par classe, davantage de départs vers l'enseignement privé, moins de mixité sociale, davantage d'élèves en difficulté non-accompagnés... et donc toujours de l'échec scolaire.

Tout ceci permet à certains de remettre en cause le service public d'Éducation.

Face à cette perspective, nous continuons de demander, d'exiger même, que tous nos élèves puissent réussir leur scolarité, même lorsqu'ils ne partent pas avec les pré-requis, la même culture sociale, le même potentiel cognitif.

Le SNES-FSU représente une part importante des personnels d'éducation, nos retours du terrain confirment de plus en plus un mal-être de nos professions en lien avec le mal-être croissant de nos élèves.

Qu'il s'agisse de politique inclusive fondée sur la loi handicap de 2005, ou de la réforme de "l'éducation prioritaire" depuis 2015, nous constatons que les élèves à "besoins particuliers", pour des raisons personnelles ou sociales, ne bénéficient pas des moyens qui leur permettraient d'atteindre cette réussite que tous espèrent en intégrant l'enseignement du second degré. Doit-on rappeler les délais de traitement des dossiers par la MDPH ?

Les élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire ont besoin d'une aide adaptée, fournie par des personnels formés, en nombre suffisant et non précaires, pour les amener vers l'inclusion tant espérée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, aussi bien dans les dispositifs SEGPA qu'en ULIS. Ces sigles ne peuvent être une simple vitrine visant à prouver les préoccupations du collège public, laissant à la marge de nombreux élèves ou sacrifier les élèves les plus fragiles.

Dans les zones les plus délaissées par les services publics, l'offre culturelle et les dynamiques économiques, comme dans l'Est de notre département, les élèves sont fragilisés. L'Ecole doit être un outil essentiel pour les sortir de la marginalité et leur permettre de vivre le principe d'égalité. Or, nous constatons que la refonte de l'Education prioritaire a oublié de nombreux établissements et donc de nombreux élèves. Les zones urbaines et rurales les plus sensibles doivent faire l'objet d'une observation pertinente, afin d'apporter aux élèves qui en subissent les contraintes, les moyens suffisants pour ne plus les subir, et leur offrir enfin des perspectives d'avenir. Ainsi, nous déplorons l'absence totale de consultation et de transparence quant au nouveau classement des établissements : comment expliquer, par exemple, que le collège Jacques Prévert de Lorrez-le-Bocage, qui appartenait encore récemment à une ZEP rurale, soit aujourd'hui classé IPS1, avec des effectifs prévus à plus de 27 élèves par classe (jusqu'à 29 en 6ème !) ?